Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 7 avril 2025, à 18 h 30.

Résolution 25-191

Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 350-142 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 350 concernant les dispositions normatives applicables dans les zones exposées aux glissements de terrain

Il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu ce qui suit :

- De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 350-142 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :

  - d'assujettir deux nouveaux secteurs aux dispositions normatives applicables aux zones de glissement de terrain;

  - de faire préciser, lors d'une intervention projetée, la nature du sol de la zone et la distance du talus;

  - d'alléger certaines dispositions concernant les permis et les certificats d'autorisation pour ces zones.

  L'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement est fixée au 5 mai 2025, à 18 h 30, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme,
le 8 avril 2025
André Gordeau
.....
Greffier par intérim de la Ville